

Les petits échos



Droits civiques : élections présidentielles et législatives

Les dates des prochaines élections sont désormais connues :

Présidentielles : 1er tour le 23 avril 2017	2nd tour le 07 mai 2017	durée du mandat : 5 ans
Législatives : 1er tour le 11 juin 2017	2nd tour le 18 juin 2017	durée du mandat : 5 ans

Liste électorale et droit de vote :

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Vous pouvez vous inscrire avant le 31 décembre 2016.

Pour être électeur, il faut remplir les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin ;
- être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes) ;
- jouir de ses droits civils et politiques.

Vous pouvez vous inscrire à la mairie de votre domicile, de plusieurs manières :

- soit en se rendant à la mairie avec les pièces exigées,
- soit par courrier, en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription et les pièces exigées

Documents à fournir :

- Formulaire d'inscription : disponible en mairie ou en ligne
- Pièce d'identité : La pièce doit prouver la nationalité française (passeport ou carte nationale d'identité). Elle doit être récente : valide ou expirée depuis moins d'1 an.
Si vous êtes devenu français récemment et que vous ne possédez pas encore de pièce d'identité française : pièce d'identité d'origine + une preuve de la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité)
- Justificatif de domicile : Selon les situations, il convient de fournir l'une de ces pièces :
 - s'il s'agit de votre domicile : un justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - s'il s'agit du domicile de vos parents : attestation du parent (sur papier libre) certifiant que vous habitez chez lui + un justificatif de domicile du parent
 - s'il s'agit de votre résidence : justificatif de la résidence depuis plus de 6 mois dans la commune
 - si vous êtes seulement contribuable : justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans





Bureaux de vote

La création de la Commune nouvelle du Haut Soultzbach n'aura aucune incidence sur votre lieu de vote. Les électeurs de Mortzwiller voteront au siège situé au 40 rue principale et ceux de Soppe-le-Haut se rendront au foyer rural au 34A Grand'rue. Le bureau de vote centralisateur de la Commune du Haut Soultzbach où seront prononcés les résultats est situé au siège à Mortzwiller.

Sentier entre les deux villages

Pour réaliser le sentier entre les villages en enrobé et bénéficier des subventions correspondantes, un arrêté portant modification des limites d'agglomération vient d'être signé par M. Christophe Beltzung - Maire délégué de Mortzwiller. Le Conseil Départemental modifiera le positionnement des panneaux en installant ceux de Mortzwiller à la sortie de Soppe-le-Haut. Ainsi, la vitesse entre les deux villages sera limitée à 50km/h et la sécurité des piétons utilisant le sentier en sera renforcée. Cette décision ne modifiera en rien la trame verte et le caractère non constructible des terrains entre Mortzwiller et Soppe-le-Haut.



Cabine haute ERDF

La cabine haute ERDF située dans la rue de Belfort à Soppe-le-Haut, datant de 1927, fera prochainement peau neuve. Cette cabine est un des derniers vestiges des débuts de l'électrification du Haut-Rhin encore en fonction. Le Syndicat Départemental d'Electricité souhaitant la remettre en valeur, la commune bénéficiera donc de la prise en charge totale qui consistera à peindre une fresque retraçant l'histoire de l'électricité. Elle sera réalisée par Bernard Latuner, notre artiste local. L'alimentation des foyers sera maintenue par ERDF durant les travaux débutant en octobre.



Journée citoyenne

Première journée citoyenne sur l'ensemble de la commune nouvelle : un grand merci à tous les bénévoles présents pour la réalisation des 14 chantiers !

Agenda

Vendredi 11 Novembre à 18h : défilé de la Saint Martin à Soppe-le-Haut.

Mardi 15 Novembre de 12h à 15h : déchetterie mobile à Soppe-le-Haut à côté de l'église sur le parking.

Dimanche 20 Novembre à 17h : concert événement avec l'ensemble ARPEGGIO de Riedisheim et « nos » SOPISTAS à l'église de Soppe-le-Haut.

Samedi 3 Décembre à 20h30 : nouveau spectacle comique de Jean-Marie ARRUS et Jean-Philippe PIERRE : les RATSCH au foyer rural de Soppe-le-Haut.

Dimanche 11 Décembre à 11h30 : repas de Noël des aînés organisé par Gratitude au foyer à Soppe-le-Haut.

Jedi 5 Janvier de 16h30 à 19h30 : don du sang au foyer de Soppe-le-Haut.

Dimanche 8 Janvier à 10h15 : vœux à la population au foyer de Soppe-le-Haut.

Info Mairie :

changement des horaires de la benne à "déchets verts" située sur la route de Guewenheim à Soppe-le-Haut :

les samedis 5, 12 et 19 novembre elle sera ouverte de 15h à 17h (pour cause de passage à l'heure d'hiver).

Puis elle fermera jusqu'au printemps ; les personnes ayant un besoin ponctuel peuvent s'adresser aux mairies ou aux élus.

LE HAUT SOULTZBACH

40 Rue Principale – MORTZWILLER - 68780 LE HAUT SOULTZBACH

Tel : 03 89 82 52 10 - Fax : 03 89 39 03 77

mairie@le-haut-soultzbach.fr

www.le-haut-soultzbach.fr

www.facebook.com/lehautsoultzbach

Ouverture des mairies :

Lundi de 10H à 12H / 16H à 18H à Mortzwiller

Mardi de 16H à 18H à Soppe-le-Haut

Jedi de 9H à 11H à Soppe-le-Haut / de 14H à 16H à Mortzwiller

Vendredi de 14H à 16H à Mortzwiller / de 16H à 18H à Soppe-le-Haut